

MAIRIE DE ST BRIS DES BOIS
17770 SAINT BRIS DES BOIS

Tel. : 05.46.91.53.23

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers
en exercice 11
présents 08
procurations 03
votants 11

L'an deux mil vingt cinq
le quatorze avril

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT BRIS DES BOIS
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la mairie, sous la Présidence de M. COMBEAU Bernard, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09/04/2025

Présents : MM. COMBEAU, WAN MEENEN, TORCHUT, BRUN,
BOUTINET, Mmes COUSSOT, DESRENTES, FURAUD

Absents excusés : M. PENICAUT (donne procuration à M. COMBEAU), M.
LEGALLAIS (donne procuration à Mme FURAUD), Mme BRANDT (donne
procuration à Mme DESRENTES)

Secrétaire : Mme DESRENTES Géraldine

2025/12 OBJET : VOTE DES TAXES 2025.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles suivants :

- 1379, 1407 et suivants relatifs aux impositions directes locales,
- 1639 A et 1636 B sexies et suivants relatifs au vote des taux,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide, de modifier les taux
d'imposition en 2025 et de les fixer à :

41,30 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
51,60 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties
10,80 % pour la taxe d'habitation

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à prendre les mesures nécessaires à
l'exécution de la présente délibération et le charge de notifier cette décision aux services
préfectoraux.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le secrétaire de séance
Géraldine DESRENTES

Pour copie conforme,
Le Maire,
Bernard COMBEAU

